

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMNT
ET DES ETABLISSEMENTS CLASSES**

**RAPPORT FINAL DE L'ATELIER DE DIALOGUE NATIONAL SUR LE FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)**

Dakar, 27 – 29 septembre 2004

Rapporteur général

Ibrahima Ndiaye (DEEC)

RAPPORT FINAL DE L'ATELIER DE DIALOGUE NATIONAL SUR LE FEM
Dakar, 27 – 29 septembre 2004

Du 27 au 29 septembre 2004, s'est tenu à l'Hôtel Novotel de Dakar l'Atelier de Dialogue National sur le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Etaient présents à cet atelier près d'une centaine de participants (voir feuille de présence).

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier de Dialogue national sur le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été présidée par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Cette cérémonie a été marquée par quatre allocutions :

Dans son discours, le Représentant Résident du PNUD a précisé que depuis 1991, le FEM a mobilisé près de 9 Milliards de dollars US pour faire face à des problèmes majeurs d'environnement qui menacent la vie sur terre. Sous ce rapport, à l'image des autres agences d'exécution, le PNUD a joué un important rôle d'appui – conseils aux gouvernements pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de développement durable initiés à cet effet. L'atelier de dialogue de Dakar dira t-il, offre une occasion de capitaliser les riches expériences de mise en œuvre de projets FEM et de partager les leçons apprises.

Il terminera son propos en rappelant que le Sénégal devra profiter du présent forum pour renforcer les capacités des parties prenantes nationales dans les domaines d'intervention du FEM et améliorer les mécanismes internes de coordination et de gestion des projets d'environnement.

Le Représentant de la Banque Mondiale a rappelé le partenariat solide qui existe entre son institution et le Sénégal, y compris dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles. Il a été rappelé qu'au Sénégal, par le biais de la Banque Mondiale, le FEM co-finance beaucoup d'initiatives. C'est notamment le cas du projet FEM/OMVS, du Programme de Gestion Intégrée des Ressources marines et Côtières (GIRMaC) et du Projet d'électrification rurale. C'est donc dire que les opérations sont nombreuses, importantes et le dialogue dynamique. En terminant son propos, le Représentant de la Banque Mondiale réitéré la disponibilité de son institution pour accompagner le Sénégal dans la voie du développement durable.

La Représentante du Secrétariat du FEM a souligné que la tenue de cet atelier offre au Sénégal une occasion de passer en revue l'évolution de son portefeuille d'activités au cours des dix dernières années. Avec une meilleure interpellation des résultats obtenus, dira t-elle, le Sénégal peut se repositionner pour tirer profit des opportunités vis à vis des nouvelles politiques et orientations du FEM.

La Représentante du Secrétariat du FEM soulignera enfin qu'à l'issue du dialogue, des domaines prioritaires d'action devront être identifiés et des recommandations relatives aux prochaines étapes formulées.

En prenant la parole, le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature s'est réjoui de l'initiative du FEM, d'organiser ce dialogue, en partenariat avec ses agences d'exécution. et le Département de l'Environnement. Il a rappelé que le FEM est un des acquis les plus importants issus des échanges de la communauté internationale sur l'environnement et le développement. La recherche et la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre de

l'Agenda 21 est une priorité pour le Sénégal. C'est à ce titre que beaucoup d'ateliers de renforcement de capacités, de sensibilisation et d'information sur les procédures du FEM ont été organisés par le Point Focal Opérationnel.

Nonobstant tous les efforts consentis, le besoin en ressources additionnelles est encore réel, surtout en ce qui concerne la mise aux normes des industries. A ce niveau, des solutions adéquates peuvent être trouvées dans l'exploitation efficiente des offres du FEM au secteur privé. Le Ministre a souligné que tous les thèmes qui seront débattus pendant les deux jours d'atelier sont d'une importance capitale. Cependant, trois retiennent particulièrement son attention. Il s'agit de la coordination nationale, du partenariat avec le secteur privé et des discussions sur les stratégies et priorités nationales de développement durable.

Après avoir souhaité un bon succès aux travaux, le Ministre a déclaré ouvert l'atelier de dialogue national sur le Fonds pour l'Environnement Mondial.

A la suite du Ministre, il revenait à M. Abdoulaye Ndiaye (FEM / PNUD) de présenter les enjeux et les objectifs de l'atelier.

Après avoir campé le contexte de la tenue de cet atelier, M. Ndiaye a d'emblée rappelé que le dialogue national est un cadre d'échange direct entre acteurs et bailleurs, pour ensuite revenir sur les trois objectifs visés :

- Promouvoir une compréhension approfondie des orientations stratégiques et des procédures du FEM ;
- Renforcer la coordination et l'appropriation des activités du FEM ;
- Parvenir à une prise en compte systématique des activités du FEM dans les cadres nationaux de planification.

Il a ensuite présenté l'agenda de l'atelier qui s'articule autour de quatre blocs de présentations qui seront étalés sur deux jours : Le troisième jour étant consacré à la visite sur le terrain d'un projet financé par le FEM.

2. Synthèse des communications

La première communication (placée sous la présidence de Mme Touré) **présentée par M. Crespin a porté sur le FEM dans ses aspects généraux : historique, structuration, gouvernance, procédures opérationnelles, domaines thématiques du FEM, priorités stratégiques, conditions d'admissibilité, portefeuille de projets entre autres.**

M. Crespin n'a pas manqué de préciser que si le FEM est le mécanisme financier désigné pour la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention sur les Polluants Organiques Persistants (POPs).

Il constitue par ailleurs un mécanisme de financement pour d'autres Conventions comme celle de la Lutte Contre le Désertification.

Le FEM collabore avec le Secrétariat de certains accords et traités (cas des Eaux internationales et du Protocole de Montréal).

En tant qu'organisme de co-financement dira t-il, le FEM fournit des fonds additionnels pour résoudre les problèmes environnementaux mondiaux.

Le PNUD, le PNUE, la FAO, le FIDA, l'ONUDI et les Banques régionales de développement sont des agents d'exécution du FEM..

La deuxième série de communications a été présidée par Pape Mawade du Centre de Suivi Ecologique. Les deux exposés, présentés respectivement par M. Abdoulaye Ndiaye et M. Mamadou Sangharé (DEEC), ont porté sur la coordination du FEM au niveau des pays en général, puis au niveau du Sénégal en particulier.

En ce qui concerne la coordination au niveau des pays, trois éléments ont été mis en exergue : la coordination, les responsabilités des Points focaux et la participation du public.

La **coordination** présente trois niveaux :

- Niveau national (Point Focal Opérationnel, Bureaux des Agents d'exécution; ONG et Grand public)
- Niveau du Conseil du FEM (pendant 3 ans le Sénégal a représenté le collège des pays du Sahel, avec le Cap Vert comme suppléant ; la grande bataille engagée pendant ces 3 ans était de faire accepter la désertification comme fenêtre du FEM);
- Niveau international (indirecte)

Responsabilités des Points focaux :

Au Sénégal le Point focal politique est en même temps Point focal opérationnel. Ses responsabilités consistent à :

- Endosser des projets ;
- Aider à la préparation des projets ;
- Sensibiliser sur les opportunités qu'offre le FEM à travers les conventions ;
- Suivre la mise en œuvre des projets ;
- Assurer la cohérence des politiques du FEM et des politiques nationales ;
- Faire connaître les positions du gouvernement ;
- Etablir les rapports sur les réunions du Conseil du FEM ;
- Faire office de point de contact auprès du gouvernement ;
- Diffuser les documents du FEM ;
- Faciliter les consultations dans le pays avec les parties prenantes ;
- Fournir des informations en retour sur les projets.

Responsabilités des Points focaux des Conventions :

- Recevoir et diffuser les documents relatifs aux Conventions ;
- Assurer la mise en cohérence des politiques nationales et des Conventions ;
- Faire connaître les positions du gouvernement ;
- Faire fonction de point de contact dans le pays pour les consultations ;
- Etablir des rapports.

Participation du public

- ONG : fournissent des avis sur les décisions du gouvernement et du FEM, assistent aux réunions du Conseil, aident à concevoir et à exécuter les projets, partagent les leçons à retenir ;
- Secteur privé : donne accès aux capitaux privés, au savoir faire, établit un lien avec les activités économiques qui affectent l'environnement mondial et local.

- Communauté de la recherche et de l'enseignement : groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP), fichier d'experts, recherche ciblée etc.
- Implication du grand public : assure la prise en considération des priorités du pays, renforce l'appropriation, offre l'occasion de forger des partenariats locaux, accroît la sensibilisation, améliore la coordination entre les organismes gouvernementaux etc.

La dernière série d'exposés de la première journée a été présidée par le Pr Tidiane Bâ. Il s'est agi en fait de présenter des expériences de projet FEM en cours d'exécution. C'est ainsi que tour à tour, ont été présentés les expériences de:

SOS Environnement : dont les objectifs s'articulent autour de 3 questions majeures :

- ✓ La préservation de la biodiversité marine ;
- ✓ La préservation des biotopes ;
- ✓ La valorisation des ressources (les algues)

Les interventions de l'ONG ont permis de réhabiliter près de 10 ha de terres dégradées, mais aussi de réhabiliter des enfants affectés de malnutrition grâce à l'utilisation des algues. L'une des contraintes majeures sur lesquelles bute l'ONG est la dégradation d'origine anthropique de la plage ;

Programme de Gestion durable Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) : présente la particularité d'être sous la tutelle de deux Ministères (Energie et Environnement). Ce programme vise essentiellement deux objectifs :

- ✓ L'amélioration de l'approvisionnement des ménages en énergie ;
- ✓ La préservation des ressources naturelles.

Dans ses deux composantes (offre et demande), le bilan d'exécution dressé laisse apparaître des résultats satisfaisants.

En effet, du point de vue de l'offre, le Système d'Information Ecologique Forestier bien qu'étant encore partiel reste un acquis important, alors que le pari de la responsabilisation des populations soit en train d'être gagné.

Du point de vue de la demande, de nombreuses études ont déjà été réalisées. Aussi, faut-il relever que les structures d'intermédiation financière sont devenues fonctionnelles.

Biodiversité Sénégal-Mauritanie : c'est un exemple concret de coopération entre deux pays pour une gestion harmonieuse et concertée des ressources partagées transfrontalières.

Dans son fonctionnement, le projet compte une Unité Régionale de Coordination et deux Unités Nationales de Coordination.

Au-delà des opportunités d'intégration qu'offre ce projet, un certain nombre de contraintes ont été relevées :

- ✓ Découpage entre l'intérêt local, national et mondial ;
- ✓ Vision du FEM de donner la priorité aux espèces locales alors que dans certaines zones les espèces exotiques peuvent permettre de valoriser les terres dégradées ;
- ✓ Contraintes liées au faire-faire (contractualisation) ;
- ✓ Contraintes institutionnelles dues au fait que le projet travaille avec 7 intervenants ayant chacun ses exigences ;
- ✓ Contraintes financières liées aux lourdeurs des procédures.

Tout compte fait, le projet est en train de réaliser les objectifs qui lui étaient assignés.

Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) : couvre 4 paysages représentatifs du Sénégal (Ferlo, Parc de Niokolo Koba, Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et Niayes).

A travers l'appui du FEM, il faut :

- ✓ Lever les contraintes au développement durable ;
- ✓ Restaurer les structures, les composantes et les fonctions des écosystèmes ;
- ✓ Assurer la co-gestion des aires protégées ;
- ✓ Assurer un suivi-évaluation participatif.

L'approche spatiale de réduction des pressions sur les ressources naturelles revêt 3 dimensions :

- ✓ La création des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) dans les terroirs villageois ;
- ✓ La bonne gestion des ressources dans les terroirs villageois ;
- ✓ Les Eco-gardes

Dans la première phase du projet, il était prévu 8 RNC, alors qu'on en est à 16 pour deux ans d'existence.

Programme de Micro Financement du FEM (PMF / FEM) : Hypothèse de départ : les initiatives communautaires et les actions locales peuvent contribuer de manière significative à la protection de l'environnement.

Les projets micro FEM ne dépassent pas 50 000 dollars US

Les principales cibles sont : les ONGs, les OCBs, les Instituts de recherche et de formation.

Le micro FEM intervient dans 3 grandes zones : au Nord du pays, dans le Delta du Saloum et dans la zone du Parc de Niokolo Koba.

Points forts du PMF / FEM :

- ✓ Existence d'un Comité National de Pilotage ;
- ✓ Concentration géographique et thématique ;
- ✓ Existence de mécanisme de durabilité ;
- ✓ Démarche contractuelle ;
- ✓ Elargissement des impacts ;
- ✓ Réseautage ;

Contraintes :

- ✓ Coordination restreinte ;
- ✓ Faiblesse du plafond des subventions ;
- ✓ Difficulté de mobilisation des ressources pour une prise en compte correcte des besoins des populations ;
- ✓ Durée des projets (2 ans) souvent insuffisante pour apprécier les effets.

La deuxième journée, dont les travaux de la matinée ont été présidés par M. LOM (Directeur de la Planification), a commencé par des exposés sur les stratégies nationales en matière d'environnement.

Ont été présentés successivement : le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), le volet Environnement du NEPAD et la Politique énergétique du Sénégal.

Par delà les éléments structurants de chacune de ses stratégies nationales, l'enjeu consistait surtout à voir les articulations possibles entre les cadres de planification ; mais aussi les convergences avec les priorités stratégiques du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Les exposés ont montré que des aspects importants de ces stratégies nationales entrent en droite ligne dans le champ d'intervention du FEM. Le DSRP en constitue un bel exemple. En effet, le volet environnement des différents Plans d'opération sectoriels est une porte d'entrée du FEM dans le DSRP.

La fin de la journée a été marquée par une communication portant sur le partenariat entre le secteur privé et le FEM (séance présidée par M. Diagne, Président du Comité National sur les Changements Climatiques).

Cet exposé a mis en relief les avantages de l'implication du secteur privé dans le dispositif du FEM. Le partenariat FEM / secteur privé favorise le transfert de technologie propre, mais aussi la prise en compte du principe de durabilité.

Aussi, pour le secteur privé, les fonds du FEM exercent un effet de levier pour l'obtention de co-financements en partenariat. A tout cela s'ajoutent : l'amélioration de l'image écologique de l'entreprise et la possibilité d'ouverture de nouveaux marchés.

Le secteur privé couvre 10 % des projets du FEM et 17% des subventions allouées par le FEM. Dans l'ensemble, ces projets s'inscrivent presque tous dans le domaine des changements climatiques et de la diversité biologique.

Le FEM fait recours à différents instruments financiers :

- ✓ Les subventions pour stimuler les marchés (exemples : définition des normes, étiquetages, sensibilisation des consommateurs et des producteurs etc.) ;
- ✓ Les appuis non subventionnels : garanties de crédit partielles, prêts à des taux concessionnels etc.

Enfin des exemples de projets réalisés dans différents pays ont été présentés.

Cette série de communications n'a pas manqué de susciter des réactions de la part des participants. Si certaines questions ont pu trouver des réponses, d'autres ont fait l'objet de discussions assez poussées.

3 . Synthèse des discussions

Du jeu des questions / réponses, il est ressorti un certain nombre de constats majeurs, mais aussi des recommandations fortes.

Constats majeurs

- ✓ Convergence de vue des participants sur la nécessité de mobiliser des fonds additionnels pour la mise en œuvre des projets de protection de l'environnement ;
- ✓ Apre compétition entre les pays pour la mobilisation des fonds du mécanisme ; si au début il y avait beaucoup d'argent et très peu de bons projets, il y a aujourd'hui beaucoup de bons projets et peu d'argent ;
- ✓ Absence d'articulation entre les procédures du FEM et celles du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- ✓ Le Ministère de l'Economie et des Finances, partenaire clé, n'est souvent impliqué qu'après formulation des projets, c'est à dire à la phase de recherche de financement ;
- ✓ Faible capacité de formulation de projets de la part des acteurs ;
- ✓ Procédures FEM longues et complexes ;
- ✓ Insuffisance de l'implication des Points Focaux des Conventions pertinentes dans la conception et la formulation des projets ;
- ✓ Insuffisance de la communication entre le Point Focal Opérationnel (PFO) du FEM et les acteurs d'une part, PFO FEM et les autres Points Focaux des Conventions d'autre part ;
- ✓ Insuffisance de l'information et de la sensibilisation des acteurs sur les procédures FEM, nonobstant les efforts déployés par le PFO en direction de certaines catégories d'acteurs ;
- ✓ La nouvelle fenêtre du FEM (OP 15) est une opportunité réelle ; cependant, faute d'information et de formation pertinentes, les acteurs n'ont souvent pas la capacité de présenter de bons projets ;
- ✓ Secteur privé soumis à des contraintes de délai en raison de la lenteur des procédures FEM (cas du Port Autonome de Dakar qui doit se mettre en conformité avec certaines normes internationales) ;

Recommandations

Les échanges et discussions entretenues au cours de l'atelier ont débouché sur quatre paquets de recommandations.

I. PARTENARIAT OUVERTURE ET MISE EN SYNERGIE

- ✓ Implication du Ministère de l'Economie et des Finances et/ou du Ministère du Plan et du Développement Durable dès la phase de conception et de formulation des projets ;
- ✓ Implication des Points Focaux des Conventions pertinentes tout au long du cycle des projets ;
- ✓ Mise en œuvre de la synergie des Conventions ;
- ✓ Promotion de l'approche Programme à travers une bonne articulation et une mise en synergie des différents projets financés par le FEM ;
- ✓ Création d'un Comité National FEM en vue d'accroître l'efficacité et d'améliorer la coordination des interventions à l'échelle nationale. Le format et la structuration du Comité National sont à préciser de manière consensuelle ;
- ✓ Ancrage des différents projets dans le cadre de référence que constitue le DSRP ;
- ✓ Intégration et prise en compte des préoccupations environnementales dans les différents projets évalués dans le cadre du DSRP

II. APPUI AUX POINTS FOCaux

- ✓ Renforcement des capacités de communication du Point Focal Opérationnel du FEM ;
- ✓ Appui des Points Focaux des Conventions par les Agences d'exécution du FEM ;
- ✓ Assurer la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs par des actions synergiques pouvant exister dans les projets de développement durable

III. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

- ✓ Mise en place d'un Plan de communication sur les orientations stratégiques et les procédures du FEM ;

- ✓ Organisation d'ateliers de sensibilisation sur les opportunités offertes par le FEM (pour les différentes catégories d'acteurs) ;
- ✓ Formation de formateurs en matière d'élaboration de projet dans le canevas défini par le FEM ;
- ✓ Renforcement du partenariat public/privé, mais aussi celui des différents Points Focaux et du secteur privé ;

IV. GESTION DU PORTEFEUILLE FEM

- ✓ Exploitation des raccourcis possibles pour la soumission des projets FEM (par exemple ne pas passer par le PDF_A pour certaines catégories de projet) ;
- ✓ Evaluation du portefeuille de projets environnementaux en termes d'existence de co-financement;;
- ✓ Tout le porte feuille de projets FEM au Sénégal doit être évalué.

4. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été placée sous la présidence du Ministère du Plan et du Développement Durable.

Il revenait d'abord au Représentant Résident du PNUD de donner son témoignage de satisfaction par rapport aux résultats des deux jours de travaux.

Il s'en est suivi les mots du Représentant du Secrétariat du FEM, qui a renouvelé l'engagement de sa structure à poursuivre le processus déjà enclenché.

Enfin, le Directeur de Cabinet du Ministre du Plan et du Développement Durable s'est félicité de l'opportune initiative du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature en rapport avec ses partenaires, d'informer les acteurs sur les possibilités de financement offertes par le FEM.

Après avoir remercié les partenaires au développement, il soulignera que pour réaliser les objectifs du développement durable, il est absolument nécessaire de développer des stratégies appropriées de mobilisation de fonds additionnels.

Puisque nos partenaires sont présents et ouverts dira-il, il nous faut une bonne connaissance des mécanismes et procédures d'accès au financement. Ce dialogue national qui s'inscrit dans cette logique va certainement améliorer notre capacité à lever des fonds au niveau du FEM.

C'est sur ces mots qu'il a déclaré clos l'atelier de dialogue national sur le FEM.